

COMMUNAUTE DE COMMUNES BERG & COIRON

PRESCRIPTION DE L'ELABORATION DU PLUI

Par délibération en date du 17 octobre 2024, le conseil communautaire de la communauté de communes Berg & Coiron (CCBC) a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Cette délibération précise les objectifs poursuivis et définit les modalités de concertation avec la population.

Ladite délibération est affichée depuis le 22 octobre au siège de la CCBC, situé 33 grand rue, 07170 Villeneuve-de-Berg et le sera dans les mairies des 13 communes membres pendant 1 mois.

Un registre destiné à recueillir les avis du public est tenu à la disposition du public, aux heures et jours d'ouverture des services, au siège de la CCBC ainsi que dans les mairies des 13 communes.